

CHARTRE D'ENGAGEMENT SEMAINE BLEUE

PRÉAMBULE

La Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées, appelée Semaine Bleue, est un moment privilégié de l'engagement citoyen, qui vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et les difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations et des collectivités locales.

La Semaine Bleue contribue à changer le regard porté par la société sur le vieillissement et la vieillesse, en diffusant une représentation positive du rôle des personnes âgées dans la vie sociale.

La Semaine Bleue, par les initiatives qu'elle suscite au cours de la semaine d'animation qu'elle initie, contribue à la lutte contre l'exclusion et l'isolement social des personnes âgées et promeut les relations intergénérationnelles.

I – LE COMITÉ NATIONAL

1. Composition

Créé sous l'impulsion de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) et placé sous le parrainage du Ministre chargé des personnes âgées, il est formé des représentants d'associations ou d'organismes nationaux – membres de droit ou membres agréés ayant acquitté leur cotisation de l'année précédente – figurant sur une liste mise à jour annuellement.

Trois collèges forment le Comité national :

- 1) Collège des comités ou ambassadeurs départementaux
- 2) Collège des organismes nationaux
- 3) Collège des porteurs de prix

Pour être agréé comme membre du Comité national, il faut adhérer aux termes de la présente charte d'engagement et être à jour de sa cotisation.

Le montant de la cotisation annuelle varie selon le collège d'appartenance.

Le Comité national n'ayant pas de personnalité juridique, la gestion du dispositif et le secrétariat général sont assurés par l'Uniopss.

Le Comité national est présidé par une personnalité qualifiée désignée par l'Uniopss sur proposition du Comité national.

La durée du mandat du président du Comité national est de 2 ans renouvelable.

2. Rôle et fonctionnement

Depuis la création de la Semaine nationale des retraités et personnes âgées, le Comité national est chargé de l'organisation générale de cette manifestation. À cet effet, il rédige une charte d'engagement.

Il se réunit plusieurs fois par an à l'invitation de son président, soit en assemblée plénière soit en groupe restreint.

Il décide annuellement des dates de la Semaine Bleue et en informe les comités départementaux, le public concerné, ainsi que les médias nationaux et régionaux.

Afin de préparer au mieux ces manifestations, le Comité national organise chaque année, au printemps, une rencontre des représentants des comités et ambassadeurs départementaux.

Il propose également à ces acteurs territoriaux un accompagnement et un soutien méthodologique (conseils, outils, ressources...), et favorise le partage et l'échange d'expériences.

Chaque année un concours prime les meilleurs programmes de manifestations locales. Le jury est formé par les membres du Comité national.

3. Contribution des membres du Comité national au rayonnement de la Semaine Bleue

La force d'un collectif tel que la Semaine Bleue réside dans l'implication et la contribution de chacun de ses membres et parties prenantes dans le rayonnement de celle-ci. C'est l'un des prérequis pour faire émerger, au niveau national, la notoriété de la Semaine Bleue et des valeurs qu'elle porte, afin de faire avancer le débat sur le rôle et la place des personnes âgées dans la société.

La Semaine Bleue a la chance de compter parmi les membres de son Comité national des structures reconnues nationalement, avec des implantations sur tout le territoire. Cela constitue une opportunité et un levier pour faire rapidement caisse de résonance.

Les membres du Comité national ont un rôle d'impulsion et de pilotage de la Semaine Bleue :

- Faire rayonner la Semaine Bleue sur le territoire national et faire connaître la Semaine Bleue
- Animer le réseau Semaine Bleue
- Faire le lien entre le national et le local (relayer les informations dans son propre réseau, et favoriser la remontée d'informations)
- Donner envie aux acteurs de s'impliquer

Les membres du Comité national contribuent à développer la visibilité de la Semaine Bleue, en relayant la communication de celle-ci auprès de leurs cibles et réseaux respectifs :

- Identifier, pour chaque structure membre, et transmettre à l'Uniopss (laquelle assure la coordination nationale des actions de communication Semaine Bleue) le contact d'un « référent Semaine Bleue » en charge de la communication au sein de sa structure. Ceci afin de favoriser les relais mutuels (valorisation des

actions et campagnes Semaine Bleue d'un côté et valorisation des acteurs qui font la Semaine Bleue et portent ses valeurs de l'autre).

- Assurer, pour chaque structure membre, le relais de la communication de la Semaine Bleue à partir de ressources et des kits transmis par l'Uniopss (exs : diffusion des contenus et campagnes de communication Semaine Bleue sur leurs différents supports de communication – *publication d'une actualité sur leur site internet, dans une newsletter, diffusion sur leurs propres réseaux sociaux etc.*).

II – LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL

1. Composition

Idéalement placé sous le parrainage du président du conseil départemental, le Comité départemental comprend :

a) Les membres de droit :

- Le président du Conseil départemental ou son représentant
- Les représentants désignés des associations et organismes sociaux membres du Comité national, tel qu'indiqué au paragraphe I.1.
- Un ou deux représentants du CDCA au titre de la formation dédiée aux Personnes âgées

b) Des membres agréés conduisant des actions reconnues en direction des personnes retraitées (cf. titre III « Échelon local »).

2. Rôle et fonctionnement

Il a pour mission de favoriser le rayonnement de la Semaine Bleue. Il contribue notamment au dynamisme des initiatives locales et à leurs éventuelles structurations en comité local.

Le Comité départemental exerce un rôle de :

a) Liaison :

- avec le Comité national
- avec les pouvoirs publics, conseils départementaux, directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), services départementaux de l'Éducation nationale (SDEN), délégations territoriales de l'agence régionale de la santé, etc.
- avec les porteurs d'initiatives et comités locaux dont il tient à jour une liste précisant les coordonnées des personnes responsables.

b) Communication au plan départemental :

- Diffusion d'informations à l'intention des comités locaux
- Diffusion du matériel de promotion édité par le Comité national
- Relations avec les médias locaux et régionaux : presse, radios, télévision (France 3, RFO pour les DOM, et chaînes câblées...).

Le Comité départemental se réunit à l'initiative et selon des modalités dont les membres conviennent de manière collégiale.

Il adresse, au plus tard le 31 janvier au Comité national de la Semaine Bleue, 15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris cedex 13, un bilan succinct des manifestations qui se sont déroulées dans le département.

III – ÉCHELON LOCAL

Les acteurs locaux de la Semaine Bleue peuvent être organisés à l'échelon communal ou intercommunal, voire cantonal, en réseau local. Celui-ci est idéalement placé sous le parrainage du Maire de la commune ou du président de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal.

Il comprend l'ensemble des acteurs partageant les valeurs de la Semaine Bleue et souhaitant s'engager concrètement dans des initiatives.

À défaut de réseau local constitué, le Comité départemental tient à jour une liste de correspondants/référents/ambassadeurs locaux choisis parmi les organismes développant localement une activité significative dans le cadre de la Semaine Bleue.

Rôle et fonctionnement

Ce réseau local (formel ou informel) organise, fédère ou facilite la réalisation concrète d'actions sur le territoire de ses membres.

Il se réunit à l'initiative et selon des modalités dont les membres conviennent de manière collégiale.

Il est lien avec le Comité départemental le cas échéant.